

ASSEMBLEE NATIONALE

26 mai 2005

CONFIANCE ET MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 2249)

AMENDEMENT

N° 53

présenté par
M. CARREZ, rapporteur général
au nom de la commission des finances

ARTICLE 15

Au quatrième alinéa du II de cet article, après les mots : « répartition entre les »,
remplacer le mot :

« salariés »

par le mot :

« bénéficiaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.